



LE BUDGET PRIMITIF 2018

a été élaboré :

- Avec un maintien des taux de la fiscalité directe locale,
- En l'absence de recours à l'emprunt,
- Avec un virement prévisionnel au profit de la section d'investissement de 717 200€

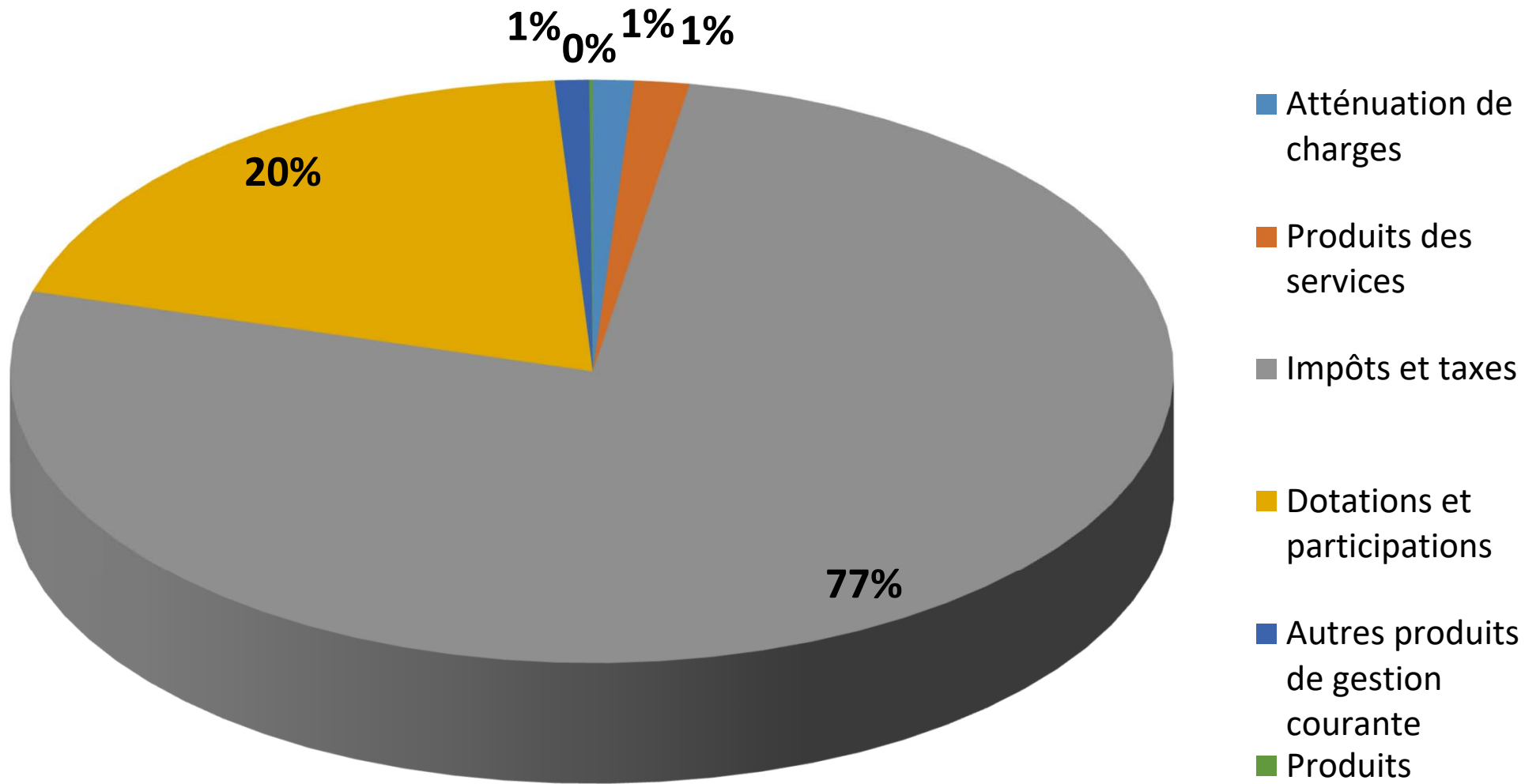
La section de fonctionnement 2018 s'équilibre à 4 866 000€

dont :

- Recettes réelles de fonctionnement = 4 834 800€ en diminution de 1,53% par rapport au BP 2017,
- Opérations d'ordre = 31 200€

RECETTES REELLES DE FONCTIONNEMENT 2018

	BP 2017	BP 2018	Variation en €	Variation en %
Atténuation de charges	65 000,00 €	55 000,00 €	- 10 000,00 €	-15%
Produits des services	98 000,00 €	73 900,00 €	- 24 100,00 €	-25%
Impôts et taxes	3 645 000,00 €	3 710 900,00 €	65 900,00 €	1,81%
Dotations et participations	1 048 000,00 €	944 300,00 €	- 103 700,00 €	-10%
Autres produits de gestion courante	46 000,00 €	46 000,00 €	- €	0%
Produits exceptionnels	8 000,00 €	4 700,00 €	- 3 300,00 €	-41%
TOTAL	4 910 000,00 €	4 834 800,00 €	- 75 200,00 €	-1,53%



Recettes réelles de fonctionnement

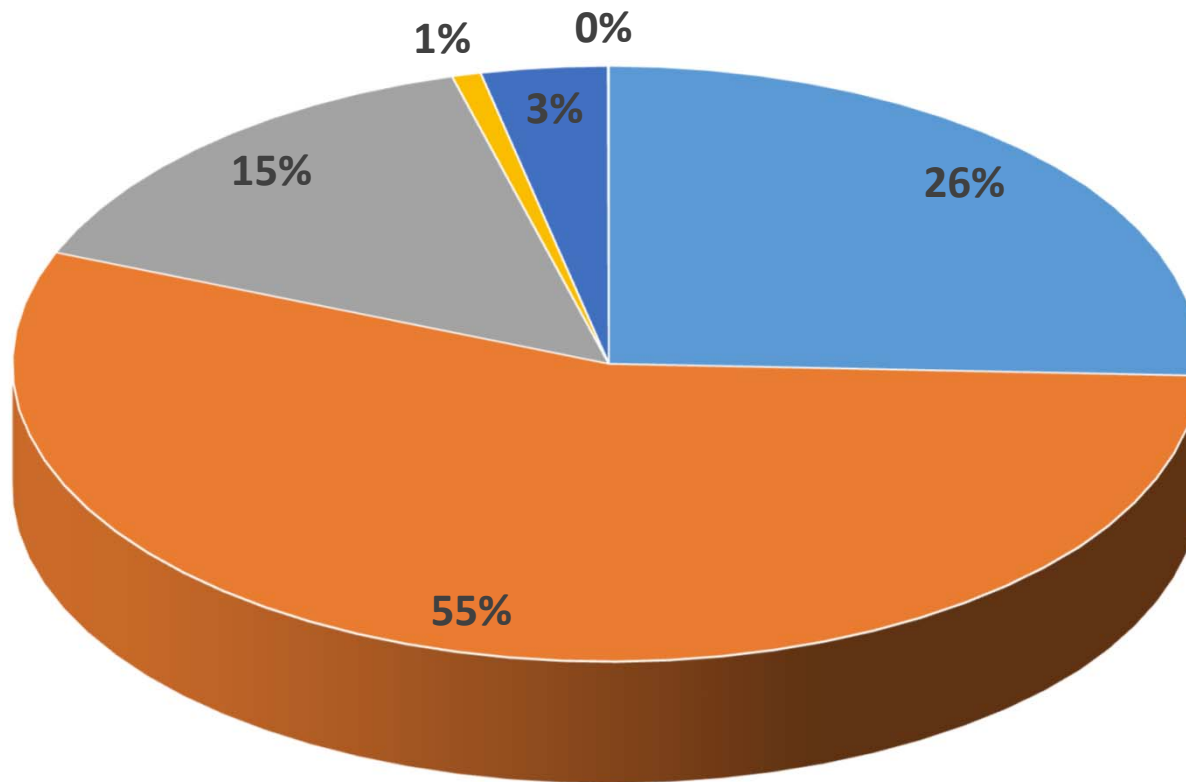
Les dépenses de fonctionnement s'élèvent à 4 866 000€ et se répartissent comme suit :

- **Dépenses réelles de fonctionnement = 3 939 800€,**
- **Opérations d'ordre 926 200€ dont :**
 - virement à la section d'investissement = 717 200€
 - dotation aux amortissements = 209 000€

DEPENSES REELLES DE FONCTIONNEMENT

	BP 2017	BP 2018	Variation en €	Variation en %
Charges à caractère général	1 013 300,00 €	1 010 000,00 €	- 3 300,00 €	-0,33%
Charges de personnel	2 140 000,00 €	2 185 000,00 €	45 000,00 €	2,10%
autres charges de gestion courante	602 000,00 €	577 800,00 €	- 24 200,00 €	-4,02%
atténuation de produits	76 700,00 €	30 900,00 €	- 45 800,00 €	-59,71%
charges financières	142 000,00 €	135 100,00 €	- 6 900,00 €	-4,86%
charges exceptionnelles	1 000,00 €	1 000,00 €	- €	0,00%
TOTAL	3 975 000,00 €	3 939 800,00 €	- 35 200,00 €	-0,89%

Dépenses réelles de fonctionnement 2018



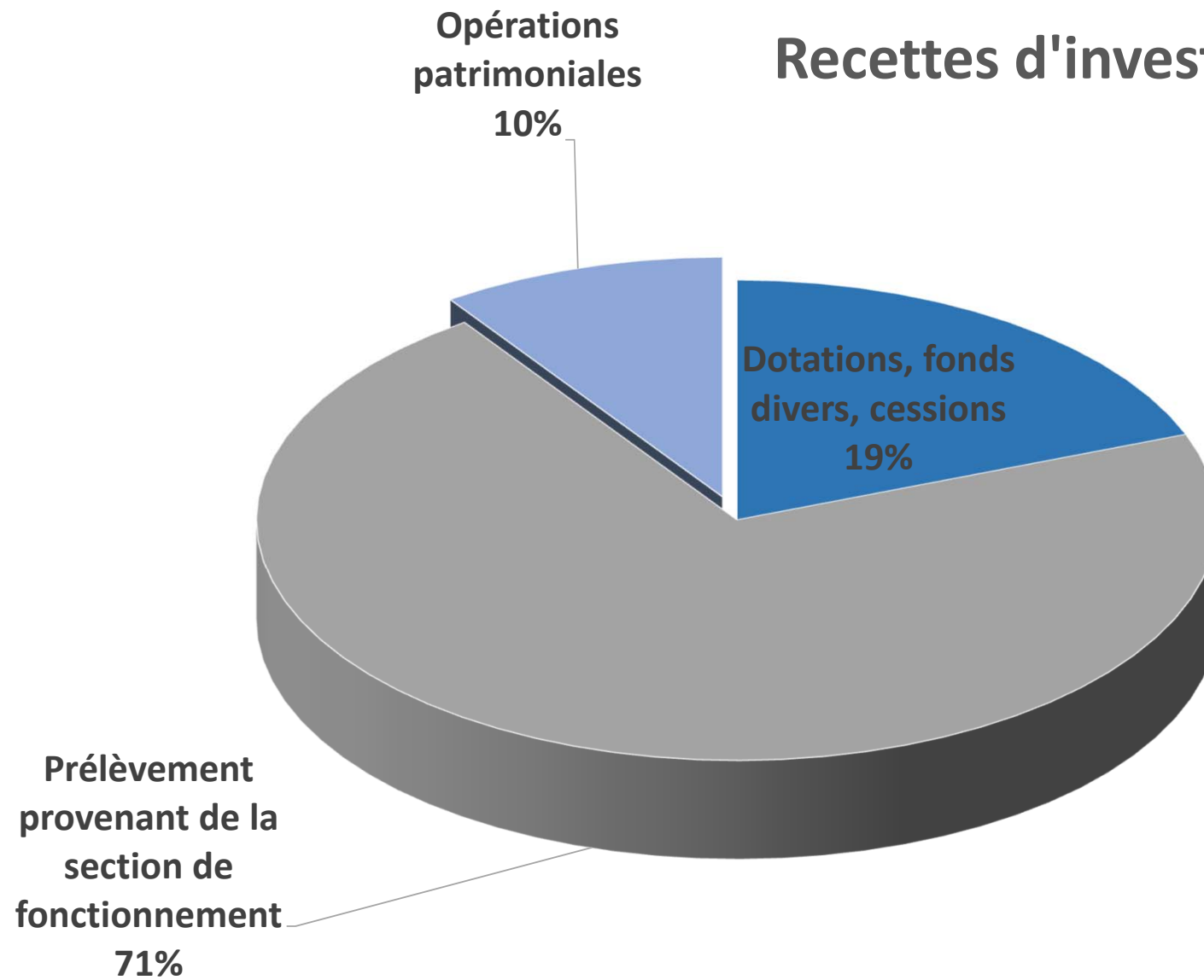
- Charges à caractère général
- Charges de personnel
- autres charges de gestion courante
- atténuation de produits
- charges financières
- charges exceptionnelles

La section d'investissement 2018 s'équilibre à 1 301 000€

Les recettes d'investissement se répartissent en quatre grande catégories :

- Le virement de la section de fonctionnement = 717 200€
- La dotation aux amortissements = 209 000€
- Les recettes propres = 249 800€
- Les opérations patrimoniales (opérations d'ordre) = 125 000€

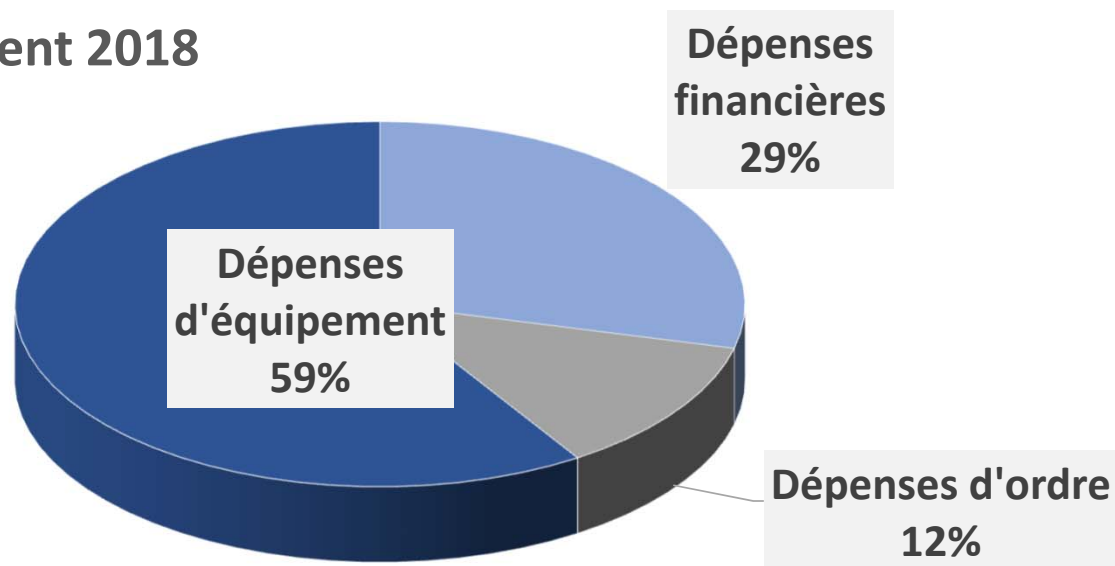
Recettes d'investissement 2018



Les dépenses prévisionnelles d'investissement 2018 se répartissent comme suit :

- Dépenses d'équipement = 768 800€
- Dépenses financières = 376 000€
- Opérations d'ordre = 156 200€

Dépenses d'investissement 2018



Les dépenses d'équipement estimées à 768 800€ en 2018 portent sur les projets suivants :

- Acquisitions de logiciels professionnels : 35 000€,
- Créations d'espaces verts : 6 000€,
- Travaux sur les bâtiments : 2 700€,
- Matériels et outillages de voirie : 18 500€ dont 10 000€ pour l'installation de candélabres à LED,
- Renouvellement des véhicules et du matériel roulant : 48 000€,
- Matériel informatique, mobilier et autre matériel : 37 600€ dont 4 000€ pour l'équipement des écoles, 12 000€ pour le fonds documentaire de la bibliothèque et 7 200€ pour la vidéoprotection...
- Travaux de construction du DOJO – 1^{ère} tranche : 360 000€,
- Travaux de voirie : 249 200€.

BUDGET PRIMITIF 2018

NOTE DE PRESENTATION

Comme en 2016 et 2017, le budget primitif de Mazan pour 2018 a été élaboré conformément aux orientations budgétaires :

- Avec un maintien des taux de la fiscalité locale
- En l'absence de recours à l'emprunt

1/ Evolution de la section de fonctionnement

Le budget de fonctionnement 2018 est présenté en équilibre en dépenses et en recettes à la somme de 4 866 000€ en diminution globale de 1.14% par rapport au BP 2017 (-56 000€).

Il repose sur les éléments suivants :

- Baisse des dépenses réelles de fonctionnement de – 0.89% par rapport au BP 2017
- Baisse des recettes réelles de fonctionnement de -1.53% par rapport au BP 2017
- Hausse des dépenses de personnel de +2.1% par rapport au BP 2017.

Il a été élaboré à partir des bases de fiscalité directe locale notifiées au mois de mars 2018 et alors que les dotations 2018 ne sont pas connues.

A- Les recettes de fonctionnement

Les recettes réelles de fonctionnement (**4 834 800€**) sont en diminution de 1.53% par rapport au BP 2017.

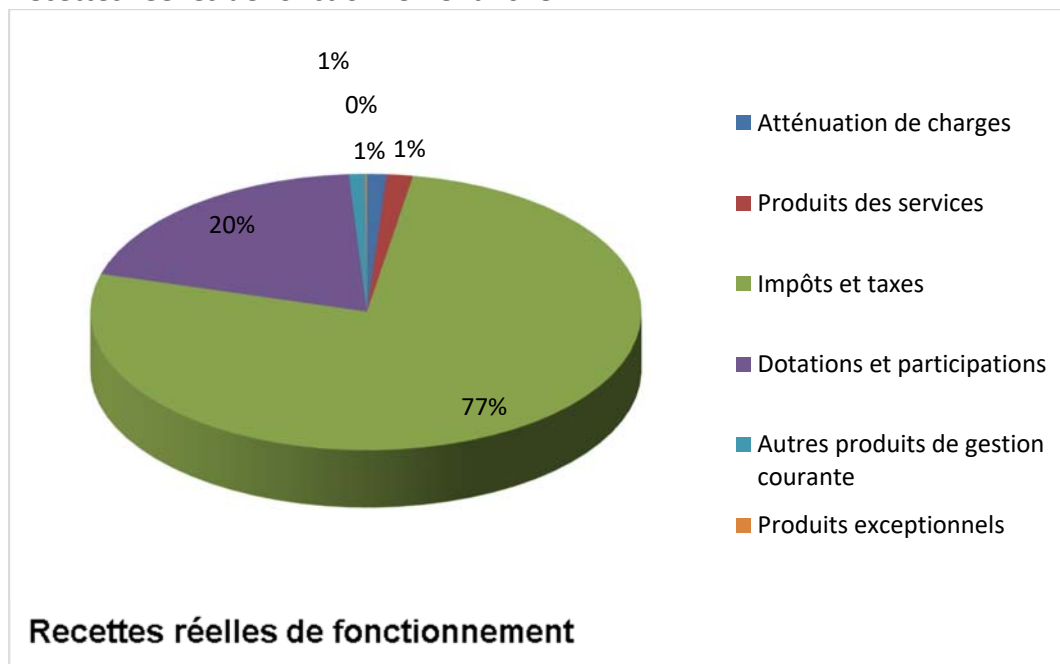
Elles se composent principalement des trois éléments suivants :

1. Les recettes fiscales
2. Les dotations et participations
3. Les autres recettes de fonctionnement

RECETTES REELLES DE FONCTIONNEMENT 2018

	BP 2017	BP 2018	Variation en €	Variation en %
Atténuation de charges	65 000,00 €	55 000,00 €	- 10 000,00 €	-15%
Produits des services	98 000,00 €	73 900,00 €	- 24 100,00 €	-25%
Impôts et taxes	3 645 000,00 €	3 710 900,00 €	65 900,00 €	1,81%
Dotations et participations	1 048 000,00 €	944 300,00 €	- 103 700,00 €	-10%
Autres produits de gestion courante	46 000,00 €	46 000,00 €	- €	
Produits exceptionnels	8 000,00 €	4 700,00 €	- 3 300,00 €	-41%
TOTAL	4 910 000,00 €	4 834 800,00 €	- 75 200,00 €	-1.53%

Recettes réelles de fonctionnement 2018



Les impôts et taxes (3 710 900€) représentent **77% de l'ensemble des recettes** réelles de fonctionnement soit **une légère augmentation (1.81%) par rapport au BP 2017** liée à la dynamique des bases de fiscalité locale et des taxes indirectes notamment la taxe additionnelle aux droits de mutation.

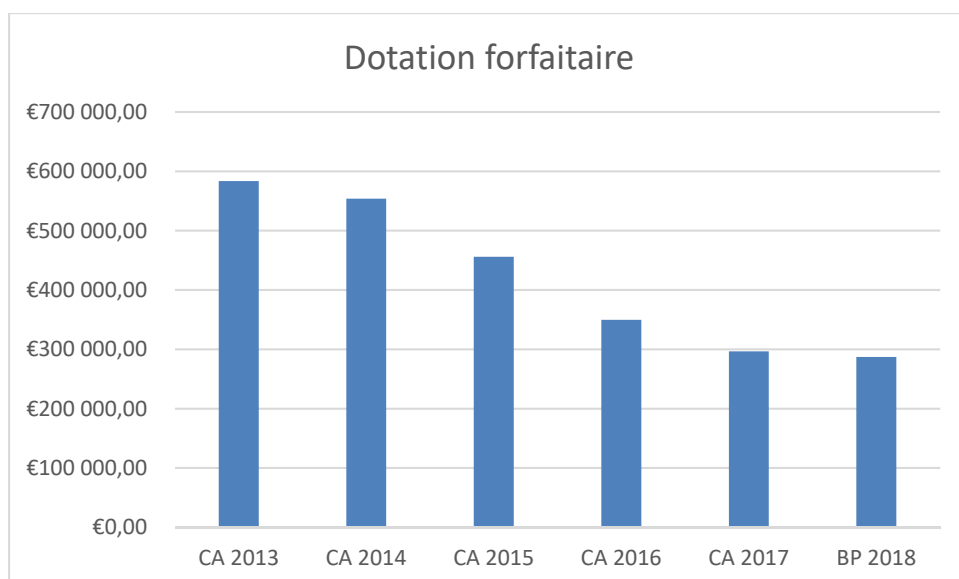
Les bases prévisionnelles 2018 notifiées par les services fiscaux permettent d'arrêter le **produit de la fiscalité directe à 3 149 700€** soit en augmentation de 2.85% par rapport au BP 2017.

Suite au transfert de la compétence gestion des milieux aquatiques et de la prévention des inondations (Gemapi) à l'intercommunalité, la commune voit son attribution de compensation baisser.

Les dotations et participations (944 300€ en 2018) représentent 20% des recettes réelles de fonctionnement et leur évolution est marquée par une baisse de 10% en raison de :

- la disparition des aides de la CAF suite au retour à la semaine scolaire de 4 jours mettant fin à l'organisation des temps d'activités périscolaires et à la fin des activités de l'Espace jeunes,
- le non-renouvellement des contrats aidés et par conséquent des aides de l'Etat qui en découlaient.

Toutefois, l'année 2018 est marquée par la stabilité des dotations de l'Etat et principalement de la dotation forfaitaire après 4 ans de baisse.



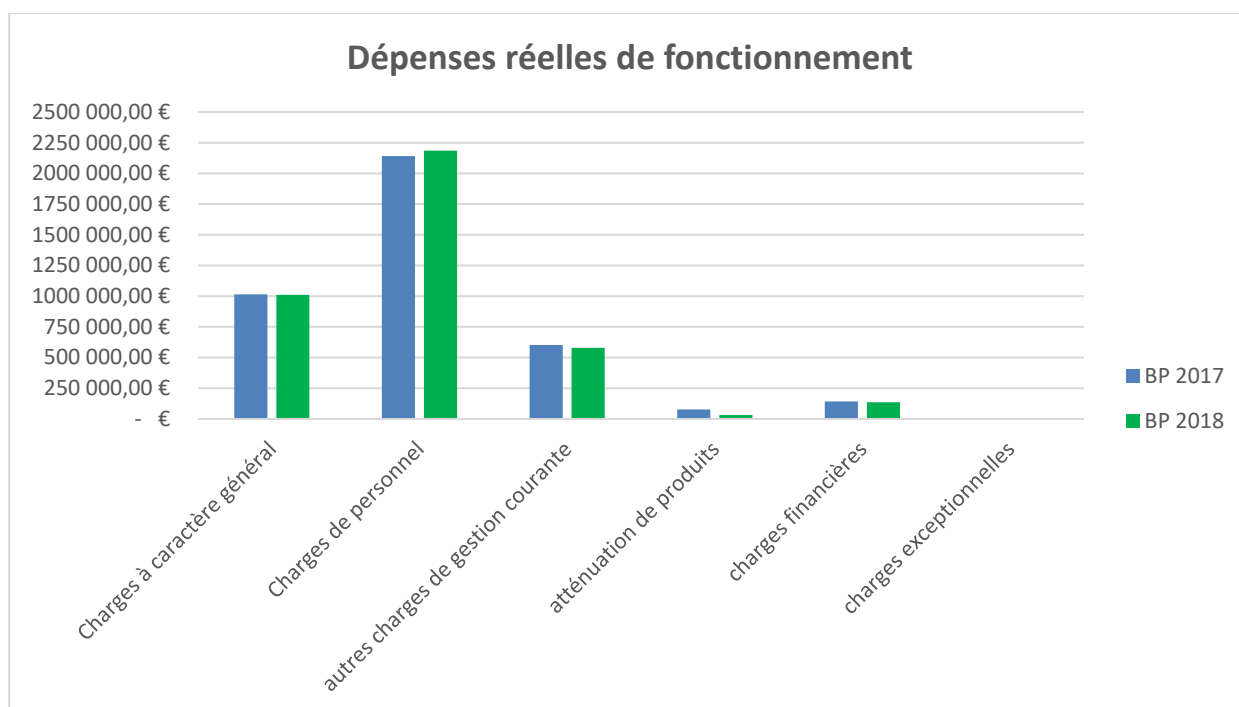
Les autres recettes sont constituées :

- des produits des services communaux (concessions cimetières, droits de place, adhésion à la bibliothèque, billetterie des spectacles, recettes des services périscolaires...) estimés à 73 900€ en baisse de 25% en raison du retour à la semaine scolaire de 4 jours et à la disparition de l'Espace jeunes,
- du revenu des immeubles (mise à disposition de la salle de la Boiserie, la location des appartements communaux Place du 14 Juillet, du bureau de poste et du local professionnel chemin de l'Auzon) : 46 000€,
- Les atténuations de charges (55 000€) liées au remboursement par le contrat d'assurance des absences du personnel (congé longue maladie, accident de travail, congé maternité ...) en diminution de 15% suite au départ de certains agents concernés.

B- En dépenses

Les dépenses réelles de fonctionnement s'élèvent 3 939 800€ en diminution de 0.89% par rapport au BP 2017.

DEPENSES REELLES DE FONCTIONNEMENT				
	BP 2017	BP 2018	Variation en €	Variation en %
Charges à caractère général	1 013 300,00 €	1 010 000,00 €	- 3 300,00 €	-0,3%
Charges de personnel	2 140 000,00 €	2 185 000,00 €	45 000,00 €	2,1%
Autres charges de gestion courante	602 000,00 €	577 800,00 €	- 24 200,00 €	-4,0%
Atténuation de produits	76 700,00 €	30 900,00 €	- 45 800,00 €	-59,7%
Charges financières	142 000,00 €	135 100,00 €	- 6 900,00 €	-4,9%
Charges exceptionnelles	1 000,00 €	1 000,00 €	- €	0,0%
TOTAL	3 975 000,00 €	3 939 800,00 €	- 35 200,00 €	-0,89%



Les charges à caractère général (1 010 000€) représentent 26% des dépenses réelles de fonctionnement en baisse de 0.3% par rapport au BP 2017.

Elles recouvrent les dépenses liées à l'énergie et aux fluides, les dépenses de fonctionnement des services, d'entretien des bâtiments et voirie, de maintenance des équipements, les fêtes et cérémonies, les frais d'affranchissement et de communication.

Les charges de personnel (2 185 000€) représentent 55% de ces dépenses réelles. Elles augmentent de 2.10% par rapport au BP 2017 en raison du recrutement d'agents pour la réalisation du recensement de la population et de la baisse du nombre de contrats aidés.

Les charges financières (135 100€), qui correspondent au remboursement des intérêts des emprunts, connaissent **une baisse de 4.9%**. Cette diminution résulte de **l'absence d'emprunt sur 2 exercices consécutifs** et de **la renégociation d'un emprunt** fin 2016 faisant ainsi bénéficier la collectivité de taux historiquement bas.

Les atténuations de produits (30 900€), majoritairement constituées par le prélèvement au titre de la loi SRU en raison de la carence communale en logement sociaux, connaissent une baisse exceptionnelle. En effet, la commune aurait dû supporter un prélèvement de 99 453.45€ en 2018. Mais ce montant a été ramené à 30 650€ suite à la déduction de la subvention versée en 2017 à Grand Delta Habitat dans le cadre de l'opération la Bruyssande (68 867.21€).

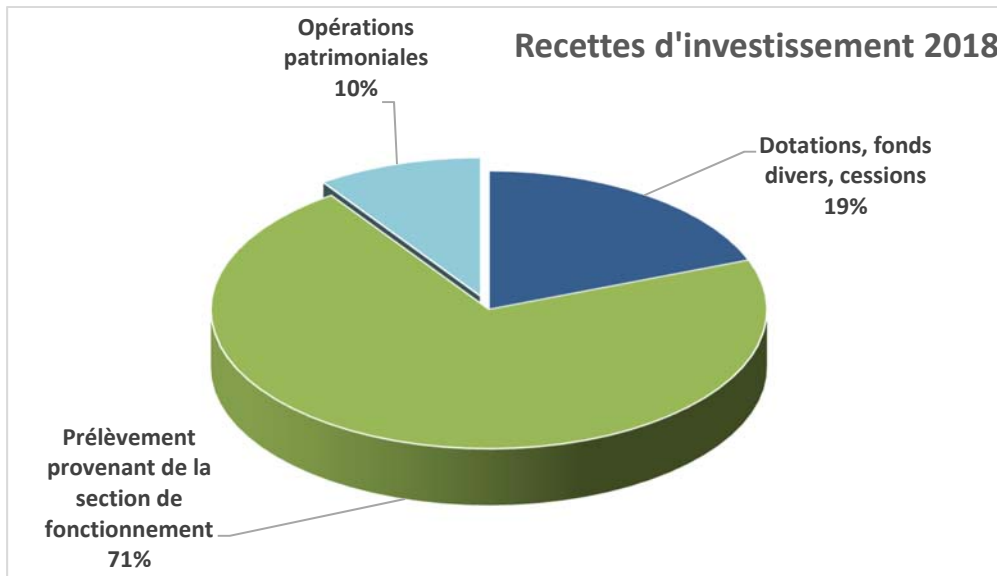
Les autres charges courantes (577 800€) diminuent de 4% par rapport au BP 2017. Conséquence du transfert de la compétence Gemapi, c'est la COVE qui se substituera à la commune pour le versement de la participation annuelle à l'EPAGE. Ce chapitre est également impacté par une diminution de dépenses liées à la disparition de l'Espace jeunes.

2/ Evolution de la section d'investissement

La section d'investissement 2018 s'équilibre à 1 301 000€ et, pour la troisième année, en l'absence de recours à l'emprunt.

Les recettes mobilisées en 2018 (1 301 000€) pour financer les investissements se répartissent en quatre grandes catégories :

- Le virement de la section de fonctionnement : 717 200€
- Les recettes réelles d'investissement (dotations, fonds divers...) : 249 800€
- L'amortissement : 209 000€
- Opérations patrimoniales (opérations d'ordre) : 125 000€



A la date de vote du budget, **les subventions sollicitées pour la construction du DOJO** n'ont pas reçues de réponse :

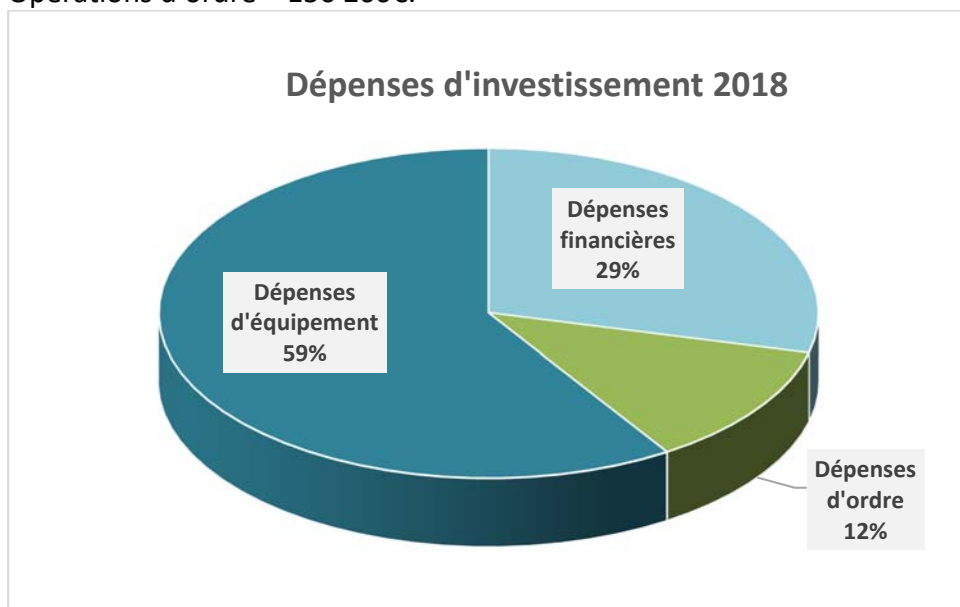
- La Dotation d'équipement des territoires ruraux à hauteur de 200 000€,
- Le Fonds régional d'aménagement du territoire à hauteur de 200 000€,
- Le contrat de transition 2017 et 2018 avec le Département de Vaucluse pour un montant de 90 301 €,
- La Communauté d'agglomération Ventoux Comtat Venaissin à hauteur de 200 000€.

Les recettes financières sont estimées à 249 800€ dont :

- FCTVA : le remboursement de la TVA sur les investissements réalisés en 2017 = 179 000€
- Taxe d'aménagement, acquittée par tout détenteur d'un permis de construire ou d'une déclaration d'intention de travaux créatrice de surface = 65 800€
- Produits des cessions = 5 000€

Les dépenses d'investissement sont estimées à 1 301 000€ dont :

- Dépenses d'équipements = 768 800€
- Dépenses financières = 376 000€, il s'agit du remboursement du capital des emprunts
- Opérations d'ordre = 156 200€.



Le BP 2018 prévoit des dépenses d'équipements à hauteur de 768 800€ dont :

- Acquisitions de logiciels professionnels 35 000€,
- créations d'espaces verts 6 000€,
- travaux sur les bâtiments : 2 700€,
- matériels et outillages de voirie : 18 500€ dont 10 000€ pour l'installation de candélabres à LED,
- renouvellement des véhicules et du matériel roulant : 48 000€,
- matériel informatique, mobilier et autre matériel : 37 600€ dont 4 000€ pour l'équipement des écoles, 12 000€ pour le fonds documentaire de la bibliothèque et 7 200€ pour la vidéoprotection...
- travaux de construction du DOJO – 1^{ère} tranche : 360 000€,
- travaux de voirie : 249 200€.